

Bureau du 3 avril 2006

Décision n° B-2006-4156

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Carrefour Pasteur - Réaménagement - Travaux de voirie, revêtement en béton, plantations, éclairage public et signalisation lumineuse - Autorisation de signer cinq marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3629 en date du 3 octobre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux de voirie, du revêtement en béton, des plantations, de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse pour le réaménagement du carrefour Pasteur à Lyon 2°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 17 mars 2006, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie - groupement d'entreprises Colas-Sacer-Serpollet pour un montant de 1 593 878,40 € HT, soit 1 906 278,57 € TTC,
- lot n° 2 : revêtement en béton - entreprise Sols confluence pour un montant de 675 596,00 € HT, soit 808 012,82 € TTC,
- lot n° 3 : travaux de plantations - entreprise Laquet pour un montant de 96 986,40 € HT, soit 115 995,73 € TTC,
- lot n° 4 : éclairage public - entreprise SAEM pour un montant de 211 643 € HT, soit 253 125,03 € TTC
- lot n° 5 : signalisation lumineuse - entreprise SNEF pour un montant de 126 636,94 € HT, soit 151 457,78 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour le réaménagement du carrefour Pasteur à Lyon 2° et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie - groupement d'entreprises Colas-Sacer-Serpollet pour un montant de 1 593 878,40 € HT, soit 1 906 278,57 € TTC,

- lot n° 2 : revêtement en béton - entreprise Sols confluence pour un montant de 675 596 € HT, soit 808 012,82 € TTC,

- lot n° 3 : travaux de plantations - entreprise Laquet pour un montant de 96 986,40 € HT, soit 115 995,73 € TTC,

- lot n° 4 : éclairage public - entreprise SAEM pour un montant de 211 643 € HT, soit 253 125,03 € TTC,

- lot n° 5 : signalisation lumineuse - entreprise SNEF pour un montant de 126 636,94 €, soit 151 457,78 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 763, les 16 décembre 2002, 29 mars 2004 et 11 juillet 2005 pour la somme de 4 300 000 € en dépenses et 370 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer en 2006 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 231 510, 212 100, 458 162, 215 210 et 215 110.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,